

A MALUPHONIE
Société Civile Immobilière
Siège social
21 Avenue Jean Jaurès
30900 NIMES
Capital
1 000 Euros

Les soussignés :

Madame LASCOMBE Lucile, Christine, Francette, né(e) le 14/11/1995 à Nîmes, de nationalité française, pacsée, domicilié(e) 22 Rue de Saint-Gilles 30000 Nîmes,

Et

Madame PAILHA, épouse AGOT-PAILHA Mary, Christel, Yvette, né(e) le 21/06/1993 à Bois Bernard, de nationalité française, marié(e), domicilié(e) 75 Chemin Pont de la République 30900 Nîmes,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière A MALUPHONIE, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 21 Avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 01/07/2024, nomment Madame LASCOMBE Lucile, demeurant 22 Rue de Saint-Gilles 30000 Nîmes et Madame AGOT-PAILHA Mary, demeurant 75 Chemin Pont de la République 30900 Nîmes aux fonctions de cogérantes de la société pour une durée illimitée.

Madame LASCOMBE Lucile et Madame AGOT-PAILHA Mary disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, les gérants ne peuvent sans y avoir été autorisés au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Madame LASCOMBE Lucile et Madame AGOT-PAILHA Mary acceptent les fonctions de cogérantes qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leurs rémunérations seront fixées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Nîmes,
Le 01/07/2024

Signatures

